



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Assainissement Collectif

Exercice 2019

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2019
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.serviccs.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés.....	5
1.5.	Volumes facturés	7
1.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	7
1.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	8
1.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	8
1.9.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	16
1.9.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	16
1.9.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	16
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service.....	17
2.1.	Modalités de tarification	17
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	17
2.3.	Recettes.....	19
3.	Indicateurs de performance	20
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	20
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	20
3.3.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	22
3.4.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	23
3.5.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2).....	23
3.6.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	23
3.7.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	24
3.9.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	24
3.11.	Taux de réclamations (P258.1)	24
4.	Financement des investissements.....	23
4.1.	Montants financiers.....	25
4.2.	Etat de la dette du service	25
4.3.	Amortissements	25
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	25
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	25
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	26
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	26
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	27
	ANNEXES.....	28
	Récapitulatif des bilans 24h pour la STEU de Cosne d'Allier	

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SIVOM DE LA REGION MINIERE
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Élimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privée du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Bézenet, Chamblet, Cosne-d'Allier, Doyet, Haut-Bocage (sur commune déléguée de Maillet), Montmarault
- Existence d'une CCSP. Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régle par Régle simple

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 5 403 habitants au 31/12/2019

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 3 494 abonnés au 31/12/2019 (1 162 au 31/12/2018).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2018	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2019	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	Variation en %
Bézenet	440	437	0	437	
Chamblet	234	235	0	235	
Cosne-d'Allier		1 317	0	1 317	
Doyet	416	416	0	416	
Haut-Bocage	72	72	0	72	
Montmarault		1 017	0	1 017	
Total	1 162	3 494	0	3 494	200,7%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 3 494.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 54,7 abonnés/km) au 31/12/2019. (50,37 abonnés/km au 31/12/2018).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1.55 habitants/abonné au 31/12/2019.

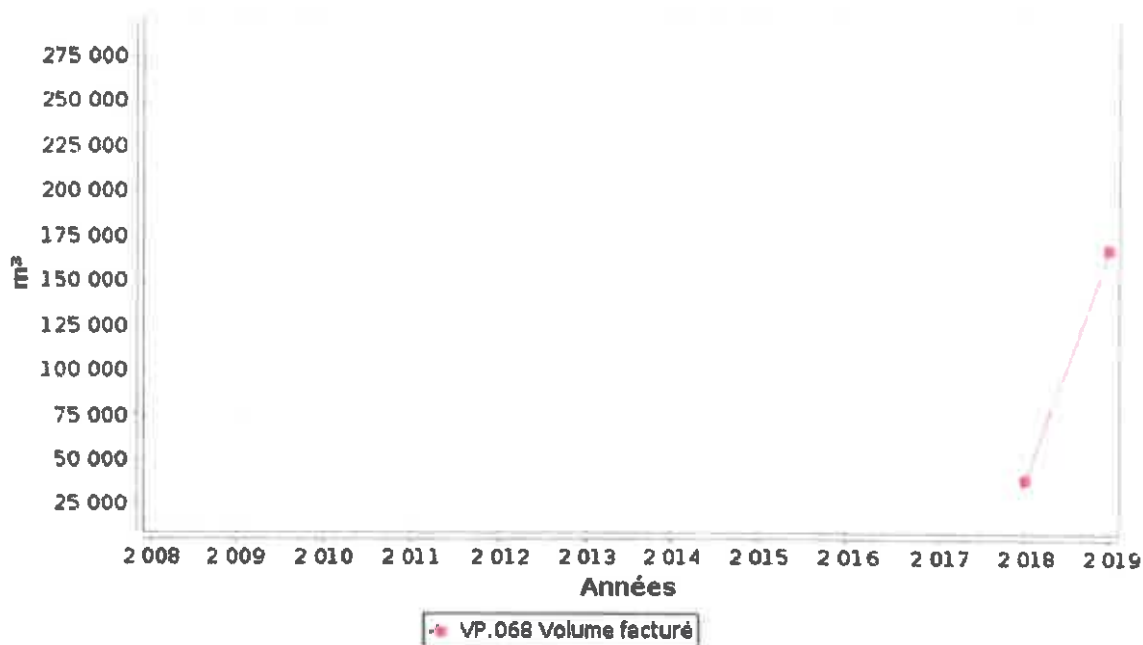


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2018 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	39 230	168 911	
Abonnés non domestiques	0	0	
Total des volumes facturés	39 230	168 911	330,6%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2019 (0 au 31/12/2018).

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 38,7 km de réseau unitaire hors branchements,
 - 25,18 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- soit un linéaire de collecte total de 63,88 km (23,07 km au 31/12/2018).

1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 8 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration de Montmarault - Nord
Code Sandre de la station : 0403186S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		01/02/2014									
Commune d'implantation		Montmarault (03186)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		1260									
Nombre d'abonnés raccordés		448									
Nombre d'habitants raccordés		650									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		423									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 13/09/2011									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau des Prugnes et de la Herminie							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				30			
DCO		125		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				30			
MES		20		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGI.		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
23/09/2019	Oui	3	96.9	31	90.1	4	97	1.59	94.3	5.47	
01/07/2019	Oui	3	98.2	23	98.2	5	97.1	3.06	92.9	7.41	

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : CHAMBLET - Station d'épuration
Code Sandre de la station : 0403052S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel									
Date de mise en service		31/12/1986									
Commune d'implantation		Chamblet (03052)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		320									
Nombre d'abonnés raccordés		222									
Nombre d'habitants raccordés		496									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		53									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 25/07/2015									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : Ruisseau du Riveau Rouge, affluent de l'ocil									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°3 : CHAMBLET - Station d'épuration "Les Terres Fortes"
Code Sandre de la station : 0403052S0002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée faible charge								
Date de mise en service			01/11/2004								
Commune d'implantation			Chamblet (03052)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			75								
Nombre d'abonnés raccordés			13								
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : fosse puis ruisseau du gd étang								
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
DCO				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
<i>N'est pas soumis au bilan 24h</i>											

STEU N°4 : BEZENET - Station d'épuration "Gare"
Code Sandre de la station : 0403027S0001

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)											
Date de mise en service		15/07/2000											
Commune d'implantation		Bézenet (03027)											
Lieu-dit													
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		850											
Nombre d'abonnés raccordés		437											
Nombre d'habitants raccordés		714											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		160											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 25/10/1999											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur		ruisseau le Greléry									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)					
DBO ₅		20		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60					
DCO		65		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60					
MES		35		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50					
NGL		10		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou									
Pt		2		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou									
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
27/03/2019		Oui		3	98.6	26	95.4	4	98	4.04	95.6	4.32	55.7

STEU N°5 : Station d'épuration de Montmarault - Sud
Code Sandre de la station : 0403186S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		15/04/1998									
Commune d'implantation		Montmarault (03186)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		1400									
Nombre d'abonnés raccordés		569									
Nombre d'habitants raccordés		826									
Débit de référence journalier admissible en m³/j		210									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 22/12/2011									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : Ruisseau La Sarre									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou						Rendement (%)			
DBO ₅	30	<input checked="" type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou						60
DCO	90	<input checked="" type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou						60
MES	30	<input checked="" type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou						50
NTK	10	<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou						
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGI		Pi	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
23/09/2019	Oui	3	97.9	55	85.6	11	93.7	4.4	90.9	8.2	
10/04/2019	Oui	3	98.8	42	94.1	4	98.6	3.25	95.7	0.76	92.1

STEU N°6 : HAUT-BOCAGE (Maillet)
Code Sandre de la station : 0403158S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres Plantés							
Date de mise en service				01/01/2015							
Commune d'implantation				Haut-Bocage (03158)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				195							
Nombre d'abonnés raccordés				72							
Nombre d'habitants raccordés				129							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				29,3							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 21/07/2015									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur La côte de Moulins									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
MES		85		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
<i>N'est pas soumis au bilan 24h</i>											

STEU N°7 : DOYET - Station d'épuration
Code Sandre de la station : 0403104S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		15/11/1979									
Commune d'implantation		Doyet (03104)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		800									
Nombre d'abonnés raccordés		416									
Nombre d'habitants raccordés		716									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		120									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 08/04/2005									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : ruisseau La Souche, affl. de l'Ueil									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				70			
DCO		125		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				75			
MES		35		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				90			
NGL		15		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pi		2		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
27/03/2019	Oui	4	98.4	36	94.3	4	98.4	4.4	98.1	2.48	70.9

STEU N°8 : Cosne d'Allier - Station d'épuration
Code Sandre de la station : 0403084S0001

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée aération prolongée (très faible charge)										
Date de mise en service			01/01/1996										
Commune d'implantation			Cosne-d'Allier (03084)										
Lieu-dit													
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			3000										
Nombre d'abonnés raccordés			1 317										
Nombre d'habitants raccordés			1 884										
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			800										
Prescriptions de rejet													
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 03 juin 1997 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...										
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : Orlé										
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)				
DBO ₅		25			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				70				
DCO		90			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				75				
MES		35			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90				
NGL		20			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				70				
Pt		2			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				80				
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
<i>Voir détails des bilans 24h en annexe</i>													

1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.9.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2018 en tMS	Exercice 2019 en tMS
Station d'épuration de Montmarault - Nord (Code Sandre : 0403186S0002)		0
CHAMBLET - Station d'épuration (Code Sandre : 0403052S0001)	0	0
CHAMBLET - Station d'épuration "Les Terres Fortes" (Code Sandre : 0403052S0002)	0	0
BEZENET - Station d'épuration "Gare" (Code Sandre : 0403027S0001)	3,14	6,03
Station d'épuration de Montmarault - Sud (Code Sandre : 0403186S0001)		0
HAUT-BOCAGE (Maillet) (Code Sandre : 0403158S0001)	0	0
DOYET - Station d'épuration (Code Sandre : 0403104S0001)	4,24	2,7
Cosne d'Allier - Station d'épuration (Code Sandre : 0403084S0001)		4,46
Total des boues produites	7,4	13,2

1.9.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2018 en tMS	Exercice 2019 en tMS
Station d'épuration de Montmarault - Nord (Code Sandre : 0403186S0002)		0
CHAMBLET - Station d'épuration (Code Sandre : 0403052S0001)	0	0
CHAMBLET - Station d'épuration "Les Terres Fortes" (Code Sandre : 0403052S0002)	0	0
BEZENET - Station d'épuration "Gare" (Code Sandre : 0403027S0001)	3,14	6,03
Station d'épuration de Montmarault - Sud (Code Sandre : 0403186S0001)		0
HAUT-BOCAGE (Maillet) (Code Sandre : 0403158S0001)	0	0
DOYET - Station d'épuration (Code Sandre : 0403104S0001)	4,24	2,7
Cosne d'Allier - Station d'épuration (Code Sandre : 0403084S0001)		4,46
Total des boues évacuées	7,4	13,2

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Part de la collectivité		
Part fixe (€ HT/an) – Abonnement ⁽¹⁾		
Bézenet	50,00 €	50,00 €
Chamblet	26,00 €	26,00 €
Cosne d'Allier	20,00 €	25,00 €
Doyet	46,00 €	46,00 €
Haut-Bocage (Maillet)	65,00 €	65,00 €
Montmarault	25,00 €	25,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)		
Bézenet	0,76 €	0,76 €
Chamblet	1,10 €	1,10 €
Cosne d'Allier	1,00 €	1,00 €
Doyet	0,70 €	0,70 €
Haut-Bocage (Maillet)	1,168 €	1,168 €
Montmarault	0,93 €	0,93 €
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA ⁽²⁾	10%	10%
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,15 €/m ³	0,15 €/m ³

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 22/03/2018 effective à compter du 01/01/2018 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif sur Bézenet
- Délibération du 22/03/2018 effective à compter du 01/01/2018 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif sur Chamblet
- Délibération du 12/12/2018 effective à compter du 01/01/2019 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif sur Cosne d'Allier
- Délibération du 22/03/2018 effective à compter du 01/01/2018 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif sur Doyet
- Délibération du 08/12/2016 effective à compter du 01/01/2017 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif sur Haut-Bocage (Maillet)
- Délibération du 12/12/2018 effective à compter du 01/01/2019 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif sur Montmarault

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	20,00	25,00	
Part proportionnelle	120,00	120,00	
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	140,00	145,00	
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	18,00	
TVA	15,80	16,30	
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	33,80	34,30	
Total	173,80	179,30	+ 3,1 %
Prix TTC au m ³	1,45	1,49	+ 2,7 %

* Les tarifs appliqués sur la commune de Cosne d'Allier sont pris pour référence.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2019 en €/m ³	Prix au 01/01/2020 en €/m ³
Bézenet	1,46 €	1,46 €
Chamblet	1,61 €	1,61 €
Cosne-d'Allier	1,45 €	1,49 €
Doyet	1,36 €	1,36 €
Haut-Bocage	2,05 €	2,05 €
Montmarault	1,42 €	1,42 €

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €
Total recettes Redevance eaux usées	120 850,78	255 624,10
Recettes de raccordement	5 980,50	14 960,62
Contribution au titre des eaux pluviales	14 916,01	45 617,67
Recettes liées aux travaux	3 330,00	11 597,72
Total autres recettes	24 226,51	72 176,01
Total des recettes	145 077,29	327 800,11

Recettes globales : Total des recettes des redevances d'eaux usées au 31/12/2019 : 255 624,10 € (120 850 € au 31/12/2018).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2019, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 3 494 abonnés potentiels (100% pour 2018).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	0%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	5%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	30

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 30 pour l'exercice 2019 (65 pour 2018).

3.3. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de Montmarault - Nord :
NEANT

CHAMBLET - Station d'épuration :
NEANT

CHAMBLET - Station d'épuration "Les Terres Fortes" :
NEANT

BEZENET - Station d'épuration "Gare" :

Filières mises en oeuvre		TMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		6.03

Station d'épuration de Montmarault - Sud :
NEANT

HAUT-BOCAGE (Maillet) :
NEANT

DOYET - Station d'épuration :

Filières mises en oeuvre		TMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		2.7

Cosne d'Allier - Station d'épuration :

Filières mises en oeuvre		TMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		4.46

taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation = $\frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} \times 100$

Pour l'exercice 2019, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2018).

3.4. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

	Exercice 2019
Nb d'inondations dans les locaux de l'utilisateur	0
Nombre d'abonnés	2 316
Taux d'occurrence	0,00%

3.5. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs" nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).

	Exercice 2019
Nb de points noirs	1
Linéaire de réseaux de collecte unitaires	18,50 km
Linéaire de réseaux de collecte séparatifs	28,18 km
Taux d'occurrence (nb / 100 km)	0,00

3.6. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019
Linéaire renouvelé en km	0	0	0	0	0

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_{2019} + L_{2018} + L_{2017} + L_{2016} + L_{2015}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,00% (0,00 en 2018).

3.7. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

	Exercice 2019
Nb de bilans sur 24 h réalisés	16
Nb de bilans sur 24 h conformes	16
Taux de conformité	100%

3.8. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

	Exercice 2018	Exercice 2019
Encours total de la dette	235 093.94 €	192 726,72 €
Epargne brute annuelle *	228 233.24 €	191 488,31 €
Extinction de la dette	1.0	4.2

* L'épargne brute annuelle correspond à la différence sur l'exercice entre les recettes réelles et les dépenses réelles.

L'extinction de la dette est donc de 4,2 ans.

3.9 Taux de réclamations (P258.1)

	Exercice 2019
Nb interruptions non-programmées	0
Nombre d'abonnés	1 493
Taux d'occurrence	0,00%

Il s'agit du nombre de réclamations écrites (hors les demandes de dégrèvement) pour 1000 abonnés.

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2018	Exercice 2019
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	0
Montants des subventions en €	0	0

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		235 093,94	795 776,73
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	22 616,22	59 008,56
	en intérêts	4 904,98	11 581,75

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2019, la dotation aux amortissements a été de 202 310,90 € (68 114,36 € en 2018).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Cosne - Amélioration du réseau d'assainissement : tranche 1	830 000 €	
Chamblet - Réhabilitation de la station d'épuration	550 000 €	

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L.261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2019, le service a reçu 0 demande d'abandon de créance et en a accordé.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2019 (0 €/m³ en 2018).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2018	Valeur 2019
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	—	5 403
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	7,4	13,2
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,46	1,49
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	65	30
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	— %	— %
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	— %	— %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	— %	— %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0

ANNEXES

